



Vendargues, le 12 Novembre 2014

RECONNU GARANT DE L' ENVIRONNEMENT

VOLETS 34 certifie que ses volets battants Aluminium et Pvc entrent dans le cadre du dispositif **RGE** sous les conditions suivantes :

➤ Le Volet Battant Panneau isolé monté sur son cadre dormant (sans condition restrictive).

➤ Le Volet battant Panneau isolé et PVC non Cadré

Dans la mesure où la pose effectuée permet la résistance thermique additionnelle suivante :

R>0.20 m2 .K/W

Voir notice ci-jointe.

Sincères Salutations,

Le Gérant,
M. TABET François